

The logo for Umanis, featuring the word "Umanis" in a red, serif font. To the right of the text is a blue fingerprint icon. Below the text is a thin red horizontal line.

Umanis



Beyond technology

Forum XBRL francophone 2012

Comment garantir la conformité ACP ?

Pré-requis ? Démarche de gouvernance ?

Impacts sur le SI ?

23 octobre 2012

Vos interlocuteurs



Luc Doladille
Directeur Pole Consulting
UMANIS Consulting

Fixe: + 33 (0)1 40 89 68 00
Mobile: + 33 (0)6 65 61 93 03
E-mail : aldoladille@umanis.com

7/9 rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois-Perret

Umanis

Luc Doladille, UMANIS Consulting

Directeur Pôle Consulting

Directeur du Programme d'intégration Solvency II/XBRL pour l'ACP

Responsable des offres :

- **Normes et protocoles XBRL**
- **Reporting XBRL pour Solvency II**



Franck ARCHER
Directeur Pole Banque-Finance-Assurance
UMANIS Consulting

Fixe: +33 (0)1 40 89 68 00
Mobile: + 33 (0)6 65 49 53 33
E-mail : franck.archer@umanis.com

7/9 rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois-Perret

Umanis

Franck Archer, UMANIS Consulting

Directeur Pôle Banque, Finance, Assurance et Stratégie BI

Responsable des offres :

- **Conseil Actuariat et Entreprise Risk Management**
- **Reporting Réglementaire Banque & Assurance**



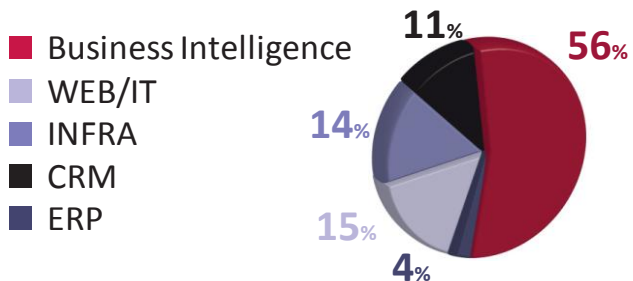
Sommaire

■ UMANIS	4
■ Notre partenariat avec l'ACP.....	5
■ Nos réalisations pour l'ACP	6
■ Les priorités Solvabilité II	7
■ La conformité ACP	8
■ Le système de gouvernance Solvabilité II	9
■ La fonction de conformité ACP	10
■ Se préparer et faire face à l'ACP	11
■ Les enjeux de Solvabilité II	15
■ Compatibilité, Patrimoine BI et Qualité des données	16



UMANIS, acteur majeur de la Business Intelligence

- Conseil, ingénierie et infogérance en technologies de l'information
- **CA 2011 : 83,5 M€**
- + de **1 000 collaborateurs**
- **22 ans** de retours d'expériences et **expertise en Business Intelligence**
- **Stabilité financière** : Note COFACE : 8/10
- **60% du CA** réalisé **en mode forfaitaire et centres de services**
- Niveau de **partenariat privilégié** avec les principaux éditeurs BI
- **Engagement de niveau de service**: engagement de délai et qualité sur la montée en charge, maîtrise du pilotage en mode centres de services/centre de compétences



UMANIS partenaire de référence de l'ACP

- L'Autorité de Contrôle Prudentiel est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance, autorité administrative indépendante et adossée à la banque de France.
- Suite à la fusion des autorités de contrôle (commission bancaire et ACAM) et des autorités d'agrément (CEA et CECEI) des secteurs de la banque et de l'assurance, elle a pour objectif la mise en place d'une autorité de supervision forte, disposant d'une vision globale du secteur financier (banque et assurance).
- **UMANIS met à disposition une équipe pluridisciplinaire métier et IT pour un engagement fort de bout en bout pour :**
 - l'accompagnement fonctionnel,
 - la mise en œuvre ,
 - le maintien en condition opérationnelle ...
- **... des systèmes de reporting réglementaire de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.**
- **UMANIS est le partenaire référent de l'ACP pour la mise en place du SI réglementaire Solvabilité II.**



Nos réalisations pour l'ACP

- Depuis 2006, UMANIS est le partenaire leader de la Banque de France pour la gestion de son système d'information de contrôle réglementaire bancaire et bale II. A ce titre, UMANIS met à disposition pour la BDF un centre de Services pluridisciplinaire pour la fonction réglementaires :

- **COREP** : Reporting commun pour les ratios de Solvabilité. Harmonisation par le Comité Européen des Superviseurs Bancaires (CEBS) du reporting de Solvabilité entre les 25 pays de l'UE dans le cadre de l'application de la Directive européenne transposant le texte de Bâle II.
- **FINREP** : Etats financiers réglementaires et normes comptables internationales IAS/IFRS
- **SURFI** : Système Unifié de Reporting Financier
- **EBA** : système d'analyse systémique pour European Banking Authority

- UMANIS est le partenaire retenu par l'ACP pour l'accompagner dans la conception et le déploiement de son SI prudentiel. A ce titre, UMANIS met à disposition une équipe pluridisciplinaire pour les états réglementaires :

- **SOLVA 2 & SURFI** : Etats réglementaires Solvabilité II et Etats financiers
- **REFASSU** : Référentiel des Assurances et mutuelles
- **ORPA 2** : Organisation et Renforcement de l'Action Préventive

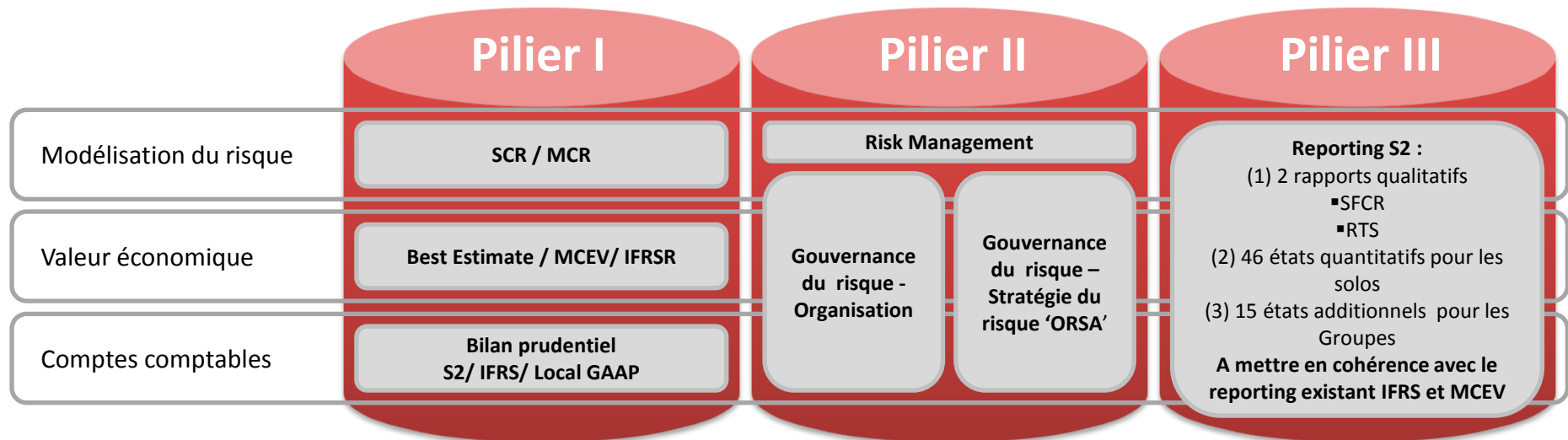


Les priorités Solvabilité II

- La Directive Solvabilité II a été votée par le Parlement Européen le 22 avril 2009 et sa mise en application sera effective à partir de 2013.
- Solvabilité II est plus qu'une réforme réglementaire supplémentaire pour les assureurs.
- Son objectif est de placer la gestion des risques au centre des orientations stratégiques.
- Il reste peu de temps aux assureurs pour mettre en oeuvre un véritable programme de transformation qui va impacter :
 - La stratégie (produits, investissement, croissance externe),
 - Les organisations (comités de direction, risques, finances, actuariat),
 - Les processus internes (gouvernance, communication financière),
 - Mais aussi les données et les systèmes d'information

Solvabilité II repose sur trois piliers :

- Pilier 1 : exigences quantitatives
- Pilier 2 : gouvernance des risques
- Pilier 3 : communication financière



La conformité ACP

■ Que signifie la conformité ACP ?

Au-delà, de l'application stricte des règles de gestion et des modalités calculatoires, la conformité ACP consiste en une démarche cohérente et consolidée des 3 piliers.

■ Que signifie garantir la conformité ?

Garantir la conformité consiste à mettre en place les structures organisationnelles et les moyens (procédures et outils) pour mesurer et contrôler le déploiement et la fiabilité des règles de gouvernance prudentielle

■ Quels sont les pré-requis, la démarche de gouvernance et les impacts sur le SI ?

- **Etablir la fonction de conformité**
- **Se préparer pour faire face aux contrôles de l'ACP**
- **Comprendre la multiplicité des enjeux liés à Solvabilité II**
- **Mettre en place une stratégie de gestion du patrimoine informationnel**



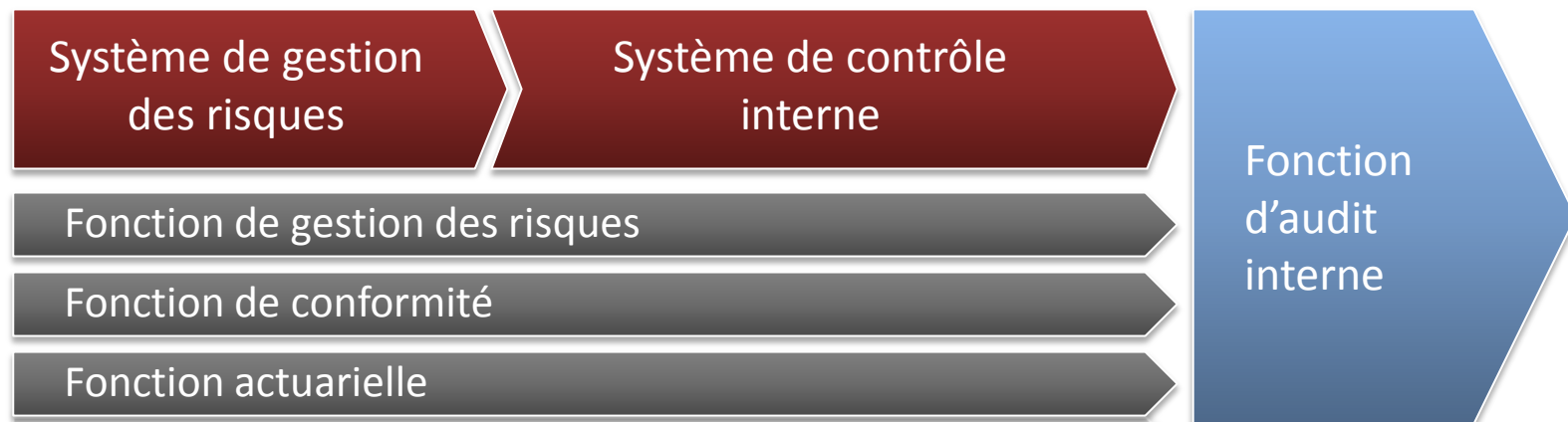
Le système de gouvernance Solvabilité II

Un système de gouvernance au sein des sociétés d'assurance établi sur 2 axes essentiels :

- Les fonctions
- Les systèmes

Distinction entre système et fonction :

- Fonction : capacité administrative à accomplir des tâches
- Liberté d'organisation (service, département mais aussi «taskforce», comité, équipe, cellule,...)
- Les fonctions participent aux systèmes (qui comprennent des stratégies, des procédures écrites,...)



La fonction de conformité ACP

Fonction de gestion du risque légal

- Support aux dirigeants sur le déploiement de la Directive Solvabilité II
- Des prérogatives et un champ d'actions qui va au delà de solvabilité II (Commercialisation, réputation, déontologie...)
- Veille fonctionnelle et sectorielle de l'impact des évolutions réglementaires sur les activités de l'organisme
- Identification et évaluation du risque légal

Fonction introduite à l'article «système de contrôle interne» de la Directive

- Pas d'éléments sur l'articulation fonction / système
- Les tâches de la fonction «conformité» ne se limitent pas au contrôle interne
- La fonction «conformité» n'est pas responsable de la mise en oeuvre du contrôle interne

Le plan de conformité doit présenter les activités de la fonction conformité de la ou des années à venir

- Il est déterminé en fonction des activités générant un risque juridique



Se préparer et faire face à un contrôle de l'ACP (1/4)

La mise en place de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) vise à renforcer l'efficacité du système de contrôle des assurances et des mutuelles.

Par ailleurs le secteur mutualiste continue d'évoluer, notamment avec l'arrivée attendue de Solvabilité II.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif prudentiel, le rôle de l'ACP sortira renforcé.

Aussi, savoir gérer les relations avec l'autorité de contrôle devient primordial.

Identifier les missions et les moyens de l'ACP

- Identifier les missions et les moyens de l'ACP
 - Garantir la stabilité financière par la surveillance des risques du secteur financier
 - Sécuriser les pratiques commerciales à l'égard de la clientèle (la Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales)
 - Représenter la France dans les instances internationales de l'assurance et de la banque

- Maîtriser l'organisation interne de l'ACP
 - Collèges, sous-collèges, commission de sanction
 - Direction des agréments, des autorisations et de la réglementation

- Cerner les moyens mis en oeuvre par l'ACP
 - Les différents contrôles : sur pièces, sur place
 - Les pouvoirs de sanction et les mesures d'urgence



Se préparer et faire face à un contrôle de l'ACP (2/4)

Analyser les aspects réglementaires de la gouvernance des mutuelles

- *Rôle et responsabilités de l'assemblée générale et du conseil d'administration*
- *Les commissions de contrôle et autres commissions*
- *Le comité d'audit*

■ Mesurer les impacts de Solvabilité II

- Les fonctions clés
- La maîtrise des risques

■ Pour les mutuelles, identifier les partenariats et leur impact sur le mode de gouvernance

- Union Mutualiste de Groupe (UMG)
- Union de Groupe Mutualiste (UGM)

Identifier les risques opérationnels

- La commercialisation des produits
- Les conventions d'assurance
- Les modalités de distribution et de commercialisation
- Le suivi du risque
 - La gestion des contrats, le provisionnement, les placements, la Réassurance



Se préparer et faire face à un contrôle de l'ACP (3/4)

Analyser les informations communiquées à l'ACP pour Solvabilité II

- Identifier les informations à transmettre à l'ACP
 - Etats trimestriels
 - Etats annuels
 - Autres documents

- Apprécier la solvabilité d'une mutuelle
 - Marge de solvabilité et couverture des engagements règlementés
 - Solvabilité 2 : MCR et SCR
 - Le modèle interne



Se préparer et faire face à un contrôle de l'ACP (4/4)

Mesurer les contours d'un contrôle sur place et ses suites

- Assimiler les différents contrôles pratiqués
 - Contrôle programmé
 - Contrôle spécial, administration provisoire
- Identifier la démarche de contrôle
 - Examen de la gouvernance
 - Vérifications juridiques et administratives
 - Appréciation du dispositif de maîtrise des risques
 - Vérifications techniques et financières
- Evaluer le dispositif de maîtrise des risques
 - Lutte anti blanchiment
 - Frais obsèques
- Déterminer les enjeux des différentes phases
 - Les opérations de contrôle
 - La phase contradictoire
 - La procédure disciplinaire
- Mesurer les sanctions possibles



Les enjeux Solvabilité II

■ La mise en oeuvre Solvabilité II engage l'entreprise sur des chantiers majeurs:

Construire l'infrastructure de recueil des données et de production des indicateurs de risque et de valeur

Une problématique de Datawarehouse centrée sur la vision transversale multimétier (adhérents, cotisations, prestations, épargne, local & corporate)

Construire et documenter les modèles de calcul de la solvabilité II (formule standard ou modèle interne)

Des enjeux en termes d'historiques, de patrimoine de données, de maturité des données, d'implémentation IT de la méthodologie de segmentation des risques et du calcul des probabilités de défaut, processus de back-testing.

Convergence avec les autres chantiers réglementaires (IFRS phase 2) ou normatifs (capital économique, MCEV)

Alignement du système d'Information Décisionnel sur le SI Financier. Passage d'un SID sur données de gestion vers un SID sur données comptables. Enjeux de l'historisation des soldes comptables détaillés.

Revue indépendante et homologation du modèle interne

Mise à disposition des services d'auditabilité et de traçabilité pour le reporting Solvabilité II :

- Une fonction de linéage de bout en bout
- Une fonction de pilotage de la qualité des données et des informations

Produire les nouveaux états de reporting prudentiel

Mise en œuvre du reporting réglementaire interne et institutionnel
Déploiement des services IT de calcul du risque opérationnel
Mise en place de la norme XBRL

Améliorer la gouvernance des risques (création de fonctions clés, politique générale des risques)

Une gouvernance des risques qui impacte la gouvernance du SID :

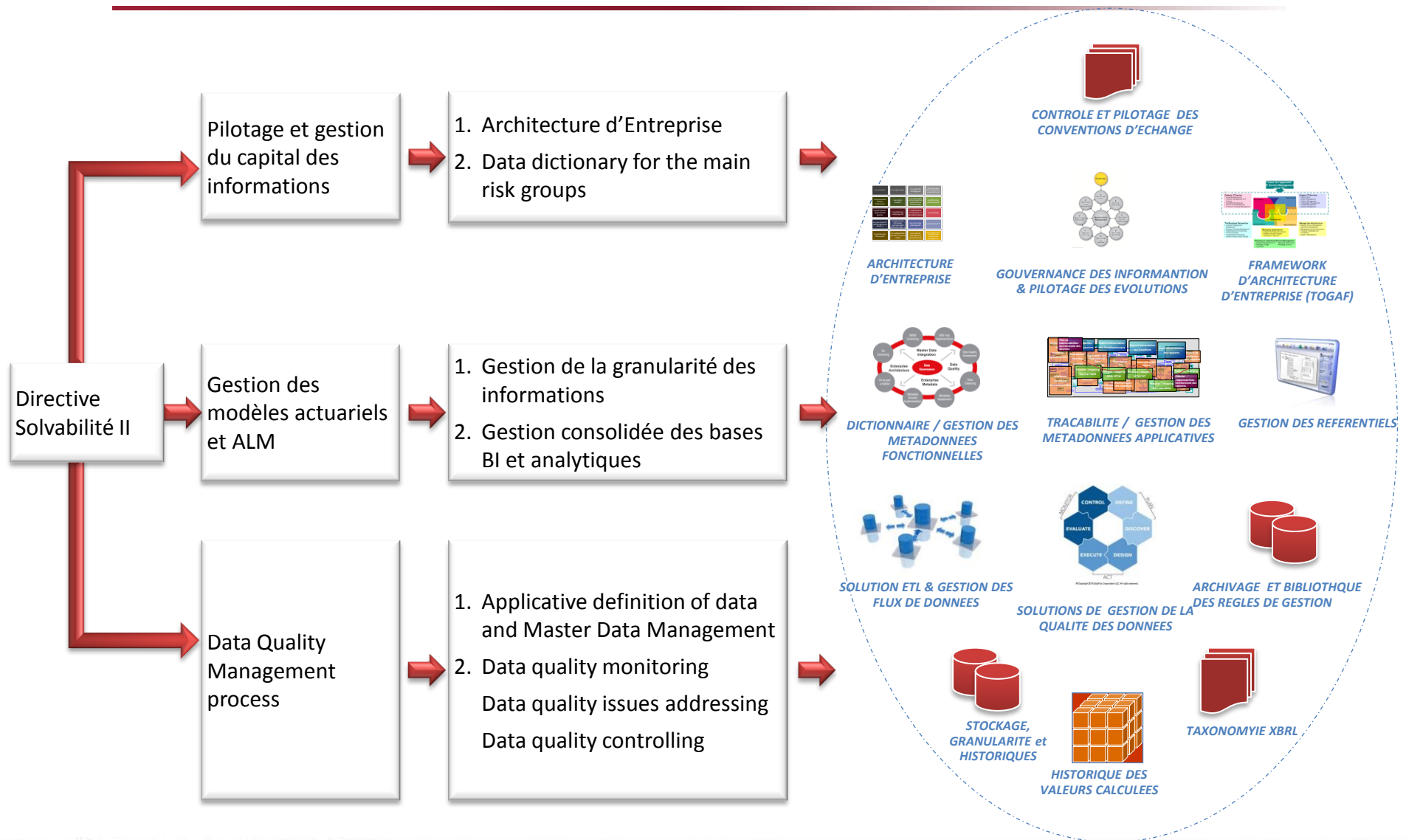
- Pilotage de la qualité, traçabilité de bout en bout et pilotage du patrimoine BI
- Schéma Directeur BI élargi
- Une gouvernance BI formelle

Aligner les limites opérationnelles à l'appétence au risque (ORSA, risk profile)
Déployer le dispositif de gestion du risque au sein des entités du Groupe
Accompagner le changement et développer la culture du risk

Une gouvernance des risques et une culture du risque qui se traduit par un élargissement du reporting interne
Une gamme de reporting consolidé entre les différentes entités. Elaboration d'une vision du risque au niveau des entités et au niveau corporate



Compatibilité, Patrimoine BI et Qualité des données



Umanis 

Beyond technology

www.umanis.com